



Luxembourg, le 18 juin 2007

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
18 JUIN 2007
Question avec débat N°22

Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre des
Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je désire adresser une **question avec débat** à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration:

« Madame la Ministre s'est exprimée à mainte reprise pour l'instauration du 'modèle suédois' au Luxembourg qui interdit la prostitution et prévoit une pénalisation des clients.

- *Madame la Ministre pourrait-elle m'informer sur les répercussions que cette législation a eues sur la prostitution en Suède. Plus précisément je voudrais savoir si une diminution de la prostitution et une amélioration des conditions de vie des prostitués ont été constatées ?*
- *Est-ce que Madame la Ministre est-elle en connaissance de l'étude approfondie faite par le gouvernement norvégien sur le 'modèle suédois' et de ses conclusions? Celle-ci a notamment montré :*
 - *que la criminalisation de la prostitution la poussera dans la clandestinité,*
 - *qu'elle augmentera le risque d'attaques, d'extorsions et d'autres crimes envers les prostitué(e)s,*
 - *que la mise en œuvre de la prohibition s'est avérée être difficile*
- *Vu ce qui précède Madame la Ministre reste-t-elle toujours convaincue que la Suède devrait servir de modèle pour le Luxembourg ? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Xavier BETTEL
Député

Transmis en copie pour information
- aux honorables Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 18 juin 2007
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,